

# Conseil communal du 22 mai 2023

## Notes de synthèse

### Séance publique

#### 1. **DECISION DE TUTELLE : COMMUNICATION :**

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance d'une décision de la Tutelle.

#### 2. **DECRET DU 29 MARS 2018 MODIFIANT LE CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION EN VUE DE RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LA TRANSPARENCE : RAPPORT DE REMUNERATION ECRIT 2022 :**

Il est proposé au Conseil d'adopter le rapport de rémunération écrit de l'exercice comptable précédent.

#### 3. **SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT SOCIAL DU HAINAUT : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2023 - POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : INFORMATION :**

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut qui s'est tenue le 22 mai 2023 (11H00).

#### 4. **ASBL UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW) : ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MAI 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :**

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 23 mai 2023 de l'ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que les points qui y sont inscrits.

#### 5. **SOCIETE WALLONNE DES EAUX (SWDE) : ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2023 - ORDRES DU JOUR ET POINTS INSCRITS AUX ORDRES DU JOUR : APPROBATION :**

Il est proposé au Conseil d'approuver les ordres du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 30 mai 2023 de la Société Wallonne Des Eaux ainsi que les points qui y sont inscrits.

#### 6. **LE LOGIS SAINT-GHISLAINOIS : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :**

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2023 du Logis Saint-Ghislainois ainsi que les points qui y sont inscrits.

#### 7. **CONTRAT PROGRAMME 2025-2029 DE SEPTEM : ENGAGEMENTS FINANCIERS - ACCORD DE PRINCIPE :**

Il est proposé au Conseil de :

- prendre acte du projet de contrat-programme 2025-2029 comprenant l'évaluation du précédent contrat-programme, de l'analyse partagée et la proposition de contrat-programme
- marquer son accord de principe sur la poursuite des engagements financiers envers SEPTEM, pour une part au moins égale à la contribution de la Communauté française et avec au maximum les montants repris dans le plan financier présenté dans le dossier.

**8. ADMINISTRATION COMMUNALE : PERSONNEL SPECIFIQUE DE NIVEAU B - VACANCE D'EMPLOI : GRADUE SPECIFIQUE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES :**

Il est proposé au Conseil de déclarer vacant 1 emploi de gradué spécifique en sciences humaines et sociales de niveau B, pourvoir à cet emploi par appel public restreint et lancer l'appel aux candidats.

**9. ADMINISTRATION COMMUNALE : PERSONNEL SPECIFIQUE DE NIVEAU B - VACANCE D'EMPLOI : GRADUE SPECIFIQUE A ORIENTATION PEDAGOGIQUE :**

Il est proposé au Conseil de déclarer vacant 1 emploi de gradué spécifique à orientation pédagogique de niveau B, pourvoir à cet emploi par appel public restreint et lancer l'appel aux candidats.

**10. ADMINISTRATION COMMUNALE : PERSONNEL OUVRIER DE NIVEAU E - VACANCES D'EMPLOI : AUXILIAIRES PROFESSIONNELLES/POLYVALENTES :**

Il est proposé au Conseil de déclarer vacants 6 emplois d'auxiliaires professionnelles/polyvalentes de niveau E, pourvoir à ces emplois par appel public restreint et lancer l'appel aux candidats.

**11. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : CREATION DE CLASSES MATERNELLES :**

Il est proposé au Conseil de créer, pour la période du 20 mars au 7 juillet 2023, au niveau maternel, quatre classes supplémentaires aux groupes scolaires de :

- Sirault-Neufmaison, implantation du Happart
- Tertre-Hautrage-Villerot, implantation de la route de Tournai
- Tertre-Hautrage-Villerot, implantation de Villerot
- groupe scolaire du Grand Jardin.

**12. ENSEIGNEMENTS : EMPLOIS VACANTS - DECLARATION :**

Il est proposé au Conseil de déclarer vacants, pour l'année scolaire 2023-2024, les emplois et périodes de cours pour l'ensemble de l'enseignement communal de la Ville.

**13. OCCUPATION DE LOCAUX PROVINCIAUX PAR LE SECRETARIAT DE L'ECOLE DE PROMOTION SOCIALE : CONVENTION AVEC LA PROVINCE DE HAINAUT - APPROBATION :**

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention entre la Ville et la Province de Hainaut pour l'occupation de deux bureaux administratifs pour le secrétariat de l'Ecole de Promotion sociale de Saint-Ghislain, sous réserve de l'approbation de ladite convention par le Collège provincial et ce, pour la période allant du 1er juin au 31 décembre 2023.

**14. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230028) : ACQUISITION DE MATERIEL DIDACTIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :**

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché d'acquisition de matériel didactique pour les 6 groupes scolaires de l'enseignement fondamental.

**15. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230014) : ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIES (RUES DU MONT JACQUOT, DES JUIFS, JEAN LENOIR, EMILE LENOIR ET CHEMINS DIVERS) - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :**

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de réparation des revêtements et des éléments linéaires des voiries suivantes dans l'Entité : rues du Mont Jacquot, des Juifs, Jean Lenoir, Emile Lenoir et chemins divers.

**16. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230032) : REAMENAGEMENT DES TERRAINS DE TENNIS DU STADE SAINT-LO - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :**

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché de remplacement du sol en terre battue des terrains de tennis par un revêtement hydrocarboné et de la clôture en grillage souple de 3 m de hauteur par une clôture en panneaux rigide de 1,20 m de hauteur.

**17. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20230074) : ABATTAGE, ROGNAGE ET ELAGAGE D'ARBRES DANS L'ENTITE - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :**

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions de mode de passation du marché d'abattage, rognage et élagage d'arbres dans l'Entité.

**18. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ABROGATION DU REGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - RUE DE LA STATION A HAUTRAGE :**

Il est proposé au Conseil d'abroger sa décision du 21 septembre 2009 portant Règlement complémentaire sur la Police de la Circulation Routière et réservant un emplacement de stationnement pour personnes en situation de handicap sis rue de la Station à 7334 Hautrage et à le supprimer.

**19. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ABROGATION DU REGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP - RUE LEOPOLD A SAINT-GHISLAIN :**

Il est proposé au Conseil d'abroger sa décision du 21 septembre 2015 portant Règlement complémentaire sur la Police de la Circulation Routière et réservant un emplacement de stationnement pour personnes en situation de handicap sis rue Léopold à 7330 Saint-Ghislain et à le supprimer.

**20. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : PROJET D'ARRETE MINISTERIEL RELATIF A LA CREATION D'UN GIRATOIRE AU NIVEAU DE LA N547 - AVIS :**

Il est proposé au Conseil de remettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté ministériel du Service Public de Wallonie portant Règlement complémentaire sur la Police de la Circulation Routière relatif à la création d'un giratoire au niveau de la N547 au niveau de l'échangeur avec l'autoroute A7, sortie 25.

**21. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : PROJET D'ARRETE MINISTERIEL RELATIF A LA CREATION D'UN ILOT AXIAL STRIE ET UNE STRIE DU COTE DROIT AU CARREFOUR SITUE ENTRE LES RUES DE BOUSSU ET DE TOURNAI - AVIS :**

Il est proposé au Conseil de remettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté ministériel du Service Public de Wallonie portant Règlement complémentaire sur la Police de la Circulation Routière relatif à la création d'un îlot axial strié et une strie du côté droit au carrefour situé entre les rues de Boussu et de Tournai.

**22. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : PROJET D'ARRETE MINISTERIEL RELATIF A LA CREATION D'UN MARQUAGE STRIE AU CARREFOUR SITUE ENTRE LES RUES ALBERT BERIOT ET DESIRE BLONDIAU A SIRAUT - AVIS :**

Il est proposé au Conseil de remettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté ministériel du Service Public de Wallonie portant Règlement complémentaire sur la Police de la Circulation Routière relatif à la création d'un marquage au carrefour situé entre les rues Albert Bériot et Désiré Blondiau à Sirault.

**23. PATRIMOINE : PROJET PIWACY - CONVENTIONS D'OCCUPATION DE PARTIES D'ASSIETTES DE VOIRIES SISES LE LONG DE LA LIGNE 100 A VILLEROT - DECISION DE PRINCIPE :**

Il est proposé au Conseil de souscrire une convention d'occupation de parties d'assiettes de voiries sises le long de la ligne 100 à Villerot avec INFRABEL et la SNCB (sous réserve de l'accord de cette dernière).

**24. ADHESION A L'ACCORD RELATIF AUX MODALITES TECHNIQUES ET OPERATIONNELLES DE L'ECHANGE DE DONNEES DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES LOGEMENTS INOCCUPES : APPROBATION :**

Il est proposé au Conseil d'approuver l'adhésion à l'accord relatif aux modalités techniques et organisationnelles de l'échange de données dans le cadre de la lutte contre les logements inoccupés.

**25. MODIFICATION DU PLAN DE SECTEUR : RUE DE LA HAMAIDE A TERTRE - CONTENU DU RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES :**

Il est proposé au Conseil de :

- prendre connaissance :

- du procès-verbal de la Réunion d'Information Préalable (RIP)
- des réclamations/observations introduites suite à cette RIP

- envoyer le dossier complet (à noter : le rapport final, le PV de la RIP, les réclamations/observations, l'avis de la CCATM, les délibérations susvisées) au Ministre pour solliciter de sa part le contenu du Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE).

**26. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, Il est proposé au Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente.

**Huis clos**